



Crédit photo : © Clarisse Holik

Compte-rendu de l'atelier EUCC-France Seine-Maritime

19 et 20 octobre 2023

Compte-rendu coordonné par Christine Lair et Jean-Philippe Lacoste



Crédit photo : © Clarisse Holik



Ce 38ème atelier de terrain EUCC-France, a réuni une quarantaine de personnes sur le littoral de Seine-Maritime. Il a été organisé par l'association EUCC-France, en collaboration avec **le Conservatoire du littoral, le SML 76, le ROL, le BRGM, la DDTM 76** et avec l'appui des collectivités.

Il a bénéficié de la subvention du Ministère de la Transition Ecologique (Direction de l'eau et de la biodiversité, DGALN) que nous remercions très sincèrement pour leur aide.

Ce compte-rendu a été rédigé à partir des notes de Christine Lair (vice-présidente d'EUCC-France) et les planches photos ont été réalisées par Jean Favennec.

JOURNEE DE TERRAIN DU JEUDI 19 OCTOBRE

Départ en bus à 8 h du boulevard de Verdun, face à l'hôtel Windsor.

Jean-Philippe LACOSTE présente aux participants le programme de la journée (cf livret guide page 5) et évoque un « retour aux sources » puisqu'un atelier EUCC-France s'était tenu à Dieppe il y a 20 ans pour inventorier les risques d'érosion des falaises. Il indique qu'un partenariat très étroit s'est créé depuis une dizaine d'années entre le Conservatoire du Littoral, la Région Normandie, le syndicat mixte littoral 76, le ROL et l'Université de Caen. Le film diffusé la veille au soir autour du projet de recherche « DIGUES » soutenu par ces partenaires en témoigne.

Pour introduction à la compréhension du terrain, la lecture des pages 7 et suivantes du livret guide rappellent le contexte du littoral normand (type de falaises, dunes, plages et galets ; baies et estuaires) et plus particulièrement celui de la Seine Maritime.

Premier arrêt, à côté de l'esplanade du château (planche photo 1). Le panorama du haut de la falaise, sur la ville de DIEPPE en contrebas et sur les falaises et la mer est impressionnant.

Stéphane COSTA explique l'intérêt d'observer la configuration de la ville de DIEPPE, située dans la profonde vallée de l'Arques car cette configuration se retrouve dans les autres sites visités, le Val de Saône et de la Scie avec des falaises de craie, protégées par des cordons de galets et interrompues par des vallées perpendiculaires au rivage où se sont installées les populations et leurs activités côtières afin de bénéficier de l'accès à la mer. Les habitants se croyaient protégés des risques mais ces zones sont devenues inondables du fait de remontées de nappes et de l'augmentation des ruissellements des versants liée à leur artificialisation.

Les profils de falaises sont variés avec différents étages de craie et le réseau hydrographique s'est adapté aux ondulations des craies plissées au relief de « tôle ondulée ». On observe différentes vitesses de recul des falaises mais celles-ci restent assez faibles, de 20 cm à 30 cm par année, avec toutefois des sites plus exposés comme à Criel sur mer où le recul varie de 40 à 60 cm par an. Sur cette côte, des jetées portuaires ont été construites pour éviter l'entrée des galets dans le port et les ouvrages réalisés comme à Fécamp et au Tréport ont bloqué la circulation des galets qui ne viennent donc plus se déposer et protéger le pied des falaises. L'exploitation jusqu'en 1972 des galets par l'industrie du silex a aggravé le phénomène d'érosion des falaises en réduisant considérablement leur volume.

Des opérations d'envergure de rechargement en galets ont été menées et ont bénéficié aux plages et aux habitations construites en arrière du remblai (cf à Dieppe où de nombreuses activités se déroulent sur les pelouses entre la ville et la plage de galets). Désormais, on observe des arrivées massives de sables dues à différentes causes (forts courants, travaux de la Seine, rejets de clapage en mer, dérive littorale..) qui recouvrent les platiers rocheux.

Atelier EUCC-France de Seine-Maritime les 19 et 20 octobre 2023 - planche photo 1



Photo C. Holik



Photo C. Holik



Photo J. Favennec



Photo JF

Depuis le sommet de la falaise au sud de la ville de Dieppe, Stéphane Costa de l'Université de Caen expose le contexte géologique des sites qui seront visités le jeudi 19 octobre 2023 : de hautes falaises calcaires entrecoupées de vallées étroites seuls liens entre terre et mer...

Deuxième arrêt sur le parking du stade, en haut de la falaise entre Dieppe et Pourville sur mer (planche 2)

L'urbanisation a été rattrapée par l'érosion et les éboulements. Pour anticiper les risques, la municipalité a été contrainte à repenser son aménagement et à modifier la voirie et les installations sportives attenantes au lycée. (*cf p18 évolution des falaises au droit du parc sportif de Dieppe entre 1947 et 2020*).

Claire MYR (BRGM) explique le contexte géologique de cette portion de littoral allant de Dieppe à Pourville sur mer, appelée la côte aux hérons. Il s'agit d'une falaise de craie avec un lit de silex surmonté par des terrains sableux. Les pluies s'infiltrant et forment par endroits des grandes poches. Parfois, ces poches se vident en quelques jours ou quelques mois et provoquent des glissements de terrain comme celui de 2013 qui fut un événement majeur. La zone du haut de la falaise a disparu, des maisons se sont fissurées. Les éboulements importants et les enjeux de la zone avec notamment le lycée ont contraint à réaménager en arrière de la falaise et à déplacer la route. Claire Myr évoque le besoin de mieux connaître ce phénomène de « vidanges » des poches d'eau afin de les anticiper pour les travaux futurs

Stéphane COSTA ajoute que l'on recense toutes les données du passé, puisque cela a toujours existé semble-t-il, pour comparer l'évolution des traits de côte, les reculs de falaises et apprécier les dynamiques d'évolution des falaises et le phénomène des poches d'eau, à partir de deux méthodes de mesures. Le but est d'établir une cartographie à 10, 50 et 100 ans mais il reconnaît que c'est insuffisant pour envisager l'aménagement urbain à long terme car les falaises évoluent assez différemment.

Luc Mange, directeur des services de la ville de Dieppe, salue le travail partenarial mené avec le BRGM depuis une dizaine d'années et après les très fortes inquiétudes de 2012 où des dégâts considérables s'étaient produits en une nuit et avaient conduit à imposer un périmètre de danger imminent autour du lycée. Des travaux de reconstruction de la route départementale ont été menés, le terrain de rugby a dû être condamné et reconstruit ailleurs, là où la ville avait du terrain disponible. Cela a donné lieu à la signature d'un contrat de territoire avec un plan de financement entre la ville, la région et le département pour relocaliser et financer les travaux à effectuer (reconstruction du parking, construction d'un gymnase, nouvelle route ...). Les terrains en haut de la falaise ont été récupérés et sont aujourd'hui utilisés en Eco pâturage. Un gros travail sur la gestion des eaux pluviales a été réalisé et toute structure de voirie doit prendre en compte cette problématique.

Patrick BAZIN et **Jean FAVENNEC** l'interrogent sur la prévision possible de ces événements et sur les coûts de ces travaux.

Stéphane COSTA, membre du Comité national du trait de côte (CNTC) confirme que ces questions de définition de l'érosion et de prévision de tels événements sont remis en discussion. Les collectivités doivent pouvoir anticiper les financements à envisager pour les délocalisations et reconstructions.

Atelier EUCC-France de Seine-Maritime les 19 et 20 octobre 2023 - planche photo 2



Photo JF

Au sud-ouest de Dieppe, en direction de Pourville-sur-Mer, le 20 décembre 2012, un éboulement de la falaise a provoqué un très fort glissement de terrain... Une surpression hydraulique due à la présence de « poches » de dépôts argilo-sableux est un des facteurs de rupture du pinacle de craie... La DDTM et le BRGM ont réalisé une étude de l'aléa de recul de la falaise côtière... Claire Myr, du BRGM, présente les méthodes d'étude et les résultats, notamment une carte de l'évolution probable à différentes échelles temporelles... Monsieur Luc Mangé, DG des services techniques de la ville de Dieppe présente la démarche et les actions menées suite à l'événement : désignation d'un périmètre de danger imminent, repli et réorganisation des enjeux (maisons, route, terrain de rugby...)...



Photo C. Holik

Puis arrêt sur le belvédère où Il avait été envisagé un temps de faire une piste artificielle de ski sur la pente d'une ancienne poche. Cela n'a pas duré. Ce site permet d'apprécier la configuration de Pourville sur mer que 'l'on aperçoit en contre-bas.

Site de Pourville sur mer (livret guide p19) – planche photos 3

Le site est assez particulier même s'il répond à la même configuration morphologique que les localités voisines. Le bord de mer a été équipé d'un perré maçonné qui assure la défense contre la mer et permet la promenade le long de la plage de galets avec des épis, installés pour protéger des houles des grandes tempêtes. Le perré bloque les galets et n'est plus efficace pour la protection des promeneurs. De part et d'autre de l'ouvrage, l'érosion a fait son œuvre en affectant le pied de la falaise qui recule toujours.

Le village et le perré sont inéluctablement voués à disparaître à terme. Le recours à la construction d'un ouvrage protecteur a été efficace pendant 70 ans mais ce n'est plus une solution sur le long terme. Où se replier ?

Loick LELOUARGANT, du SML76, structure qui a hérité de cet ouvrage, précise qu'il coûte de 20 000 à 40 000 euros /an pour l'entretenir et qu'il n'est pas question d'en refaire un similaire. La problématique du ruissellement des eaux est également en jeu et relève du périmètre du syndicat du bassin versant (compétences Gemapi et rivières) qui réfléchit sur les moyens de contenir les crues et de contribuer à la restauration de la continuité écologique (installation de passes à poissons ; contrôle du clapet anti-retour de la mer par exemple).

Stéphane COSTA souligne que le littoral est très marqué par l'envahissement de la mer du fait de la forme de la Manche en « entonnoir » : en cas de surcotes, la mer envahit les vallées basses. Ce phénomène s'observe de plus en plus en remontant vers le nord, car les falaises ont moins de silex qui empêche le franchissement de la mer. Il ajoute que l'erreur serait d'attendre car la dérive littorale est très sous-alimentée et on ne peut espérer voir des tonnes de galets se déposer au pied des falaises écroulées. Certaines ont d'ailleurs été abimées par des extractions qui ont enfin cessé. Des ouvrages construits dans les années 1920 et bien entretenus ont résisté mais désormais ils ont vieilli et ne peuvent plus jouer leur rôle protecteur. L'étude réglementaire de danger à moins de 10 ans, elle montre que le risque va encore évoluer. Des interrogations se posent aux responsables locaux : quelles sont les habitations menacées, faut-il déplacer l'église de Varengville que l'on aperçoit en haut de falaise pour la protéger ?

Le bus repart en passant par Varengville, joli village aux maisons typiques du Pays de Caux, connu pour la chapelle et le cimetière marin (menacé à terme par l'érosion de la falaise) qui abrite la tombe du peintre Georges Bracque, qui attire des touristes.

Atelier EUCC-France de Seine-Maritime les 19 et 20 octobre 2023 – planche photo 3



Photo J. Favennec

Vue de Pourville-sur-Mer depuis le belvédère : le village est installé en zone basse à l'entrée de la vallée, une série d'épis retient une partie des galets en transit... Le recul généralisé de la côte fragilise les défenses qui se retrouvent en saillie...



Photo JF



Photo JF

Loïck Le Louargant du Service maritime du littoral de Seine-Maritime (SML76) expose les caractères des défenses « dures » mises en œuvre (digue et épis), il met en lumière les limites et le coût croissant de cette stratégie... Comment assurer une transition vers une stratégie plus souple ?

Présentation du projet de Quiberville, Val de la Saône à l'arrivée à Sainte-Marguerite sur mer (de la même communauté de communes) – planche photo 4

Accueil par l'équipe du Conservatoire du Littoral, Régis LEYMARIE, Camille SIMON, Sophie HEROULT et Bénédicte COURTEILLE, en présence de **l'adjointe du maire de Quiberville, Catherine HEMERYCK**. *(Le maire JF BLOC a participé à la réunion de restitution des observations de terrain le vendredi matin et rendu compte de la difficile et lente évolution du projet).*

Jean-Philippe LACOSTE et Régis LEYMARIE présentent le vaste projet du val de Saône, opération d'envergure qui a associé de nombreux partenaires sur plus d'une dizaine d'années. Il s'agissait de s'accorder sur les diagnostics des risques, d'élaborer le projet de nouvel aménagement du territoire en y associant élus et populations et enfin de trouver les financements appropriés.

Objectifs visés : d'une part renaturer la vallée et reconnecter la Saône à la mer et d'autre part, procéder à la relocalisation de certains bâtiments, dont le camping municipal, menacés par l'érosion et la submersion marine. La possibilité d'intégrer un projet Intereg avec les Britanniques a permis la réalisation de cette opération grâce à la levée de fonds européens importants, les moyens financiers des différentes structures régionales et nationales étant insuffisants.

Les tracés du projet ont évolué au cours des années d'élaboration passant de 20 à 50 hectares. Le Conservatoire du Littoral s'est porté acquéreur de la partie centrale et a donné un caractère plus global au projet (*voir livret guide p.21 et suivantes*). Des aménagements sont déjà visibles comme les systèmes de « filandres » mis en place pour favoriser l'entrée de la mer au moment des marées et reconstituer un milieu estuarien. La création d'un nouvel estuaire va permettre d'augmenter la capacité d'écoulement de la Saône qui avait été bloquée par le système d'endiguement et de réduire la hauteur d'eau d'un mètre dans la vallée. La question se pose de conserver les petits plans d'eau qui hébergent les oiseaux et peuvent accueillir les migrateurs ; un point d'équilibre doit être trouvé pour restaurer la continuité écologique entre la mer et le marais. Un futur PPRI est en préparation et il n'y aura plus de droit de remblayer sauf urgence absolue.

Régis LEYMARIE fait état du volet environnemental du projet en signalant que les travaux sont effectués avec réemploi des matériaux non pollués ; il y aura un déplacement d'une ligne à haute tension, de petits cheminements seront créés le long des maisons d'habitation. Ces aménagements sont programmés pour 2024 avec un travail partenarial de suivi (Etat, Conservatoire du littoral, Université de Caen, Agence de l'eau Seine-Normandie) prévu en 2026 pour évaluer les impacts des travaux entrepris et l'avancement de la restauration des milieux. Une certaine souplesse devra être admise par les différentes administrations car il s'agit bien d'une expérimentation en cours et aucun protocole ne correspond totalement à ce qui est en train de se faire.

Stéphane COSTA souligne qu'il y a encore des incertitudes sur les impacts du futur dispositif d'évacuation de l'eau (exutoire) notamment sur le risque qu'il soit un « aspirateur à galets » en cas de grosses tempêtes.

Le représentant du SML 76 explique qu'on se réfère aux fleuves côtiers (cf à Wimereux) pour procéder à des modélisations mais celles-ci ne sont pas totalement fiables car chaque situation est particulière. Il faut aussi tenir compte de la voirie pour un parking estival en espérant qu'il ne soit pas inondé.

Catherine HEMERYCK, l'adjointe du maire, retrace un tableau historique de l'évolution du perré qu'elle a vu se détériorer après les tempêtes successives et endommagé par des paquets de galets et de vagues ; les populations se rassurent en disant que cela arrive une fois chaque siècle mais on constate la répétition du phénomène à chaque grande tempête. La mise en place de blocs de béton et la recharge de la plage en galets n'ont pas suffi à stopper l'érosion. Il a fallu batailler au sein de l'équipe municipale pour trouver un consensus sur *l'urgence à agir*, dit-elle et la succession de 14 arrêtés de catastrophe naturelle a fait prendre conscience de la gravité de la situation aux élus et aux habitants. Le maire voulait sauver le camping municipal, ressource économique de la commune, en dépit de son état vétuste et de la menace d'inondations récurrentes. Il était difficile d'envisager de supprimer une route sous peine de voir la commune de Quiberville désertée. De nombreuses réunions se sont tenues pour élaborer un projet pour sauver l'avenir de la commune. Des panneaux explicatifs ont été mis en place pour alerter et informer les populations sur les risques et les projets à mener.

Atelier EUCC-France de Seine-Maritime les 19 et 20 octobre 2023 - planche photo 4



Photo J. Favennec - vue vers le sud



Photo JF – vue vers le nord

L'exutoire de la Saône (communes de Quiberville-sur-Mer et de Sainte-Marguerite-sur-Mer) est séparé de la mer par une digue et des épis qui précèdent une route côtière... Les eaux du fleuve côtier rejoignent la mer par un épi-buse infranchissable par les poissons migrateurs... Une reconnexion entre le fleuve et la mer est prévue dans le cadre d'un projet global de réaménagement de la basse vallée de la Saône pour augmenter sa résilience face au changement climatique.



Photo C. Holik

Nous sommes accueillis par Régis Leymarie, délégué adjoint de rivages Normandie du Conservatoire du littoral, qui retrace l'histoire du projet.



Photo JF

Camille Simon, chargée du projet de territoire au Conservatoire, décrit les actions réalisées (déplacement du camping, station d'épuration...) et celles qui sont prévues...



Photo C. Holik

Le débouché de la Saône sera modifié et élargi, la route l'enjambera par un nouveau pont...



Photo JF

Madame Catherine Hemeryck, élue de Quiberville, précise que l'on a inscrit le territoire sur une trajectoire susceptible d'adaptations...

Arrêt déjeuner à Quiberville puis retour vers Criel-sur-Mer (planche photo 5) en passant devant le nouveau camping municipal, installé sur le coteau et sur pilotis mais avec vue sur mer, en arrière de la commune. Traversée de Longueil et de la belle campagne normande, avec ses jolies maisons de colombages de briques et bois.

Julie FAVREL, chargée de mission du SML76, présente la création du syndicat mixte littoral de Seine Maritime pour l'élaboration de la stratégie littorale avec, depuis 2019, une compétence générale comprenant la stratégie du trait de côte (avant le Département gérait les ouvrages de défense contre la mer). Il est composé de 9 membres et travaille avec les intercommunalités et les syndicats de bassins versants (*voir livret guide p.28, 29, 30 qui détaillent les actions du syndicat*).

Accueil du maire de Criel-sur-Mer, Alain TROUËSSIN, élu depuis 2014. Il remercie Stéphane COSTA d'avoir initié ces réunions de scientifiques pour partager les connaissances et informer élus et populations. Il a beaucoup appris de ces rencontres sur le recul des falaises, l'attaque conjuguée de la mer et des eaux de ruissellement et le besoin de repenser un nouvel aménagement pour préparer un cadre de vie sécurisé au regard des risques naturels pour les habitants. Il souligne qu'il faut du temps et beaucoup de patience pour réussir à convaincre les populations, bâtir un projet cohérent et trouver des financements adaptés lorsqu'il faut procéder à des expropriations de biens. Il s'inquiète du devenir du centre-ville, des commerces alimentaires et des contraintes d'urbanisme renforcées récemment par le décret ZAN (zéro artificialisation nette). Comment faire une recomposition spatiale réussie pour la vie des habitants ?

Le maire de Mers les Bains (Somme), Michel DELEPINE, partage cette analyse puisqu'il est confronté à la même problématique pour gérer les 20 kms de côte à falaises de la communauté de 28 communes dont 7 littorales. Ces élus estiment qu'ils ne disposent pas encore des moyens pour trouver des solutions adaptées trop d'inconnues et de flou juridique et financier).

Stéphane COSTA fait observer la configuration similaire aux autres sites visités de Criel-sur-Mer installée dans la vallée de l'Yères et signale le faible niveau de protection de la digue qui se dégrade à chaque tempête ; des rechargements en galets ont été faits mais ils sont insuffisants à long termes.

La communauté de communes a transféré la compétence « défense contre la mer » au SML76 et les réflexions se poursuivent sur l'avenir de cet ouvrage qui ne sera plus considéré à partir de juillet 2024 comme un ouvrage de défense en raison de sa dégradation.

Michel DELEPINE rappelle que la commune de Criel-sur-Mer, comme celle de Mers les Bains, est une commune balnéaire et touristique et qu'elles ont besoin de leur front de mer pour vivre économiquement. Toutefois, les élus ont pris conscience qu'il convient de restaurer la continuité écologique pour bénéficier d'une biodiversité attractive pour les populations et les touristes. Le conseil municipal de Criel-sur-Mer s'est heurté à de très fortes résistances et la solution semble liée à la mise en place d'un projet de territoire plus global, au niveau de la région et avec le soutien de l'Etat, pour dépasser les problèmes très locaux et envisager une démarche de recomposition du territoire.

Stéphane COSTA remercie les élus de leurs engagements pour l'avenir car la situation des falaises avec un recul observé de 40 cm par an implique des décisions courageuses et rapides. Il fait observer la dégradation visible à l'œil nu des couleurs de la falaise qui passent du blanc au gris et au marron en raison des eaux de ruissellement qui altèrent la roche. L'absence de cordons de galets au pied des falaises les rend vulnérables à l'érosion marine et l'urbanisation est soumise aux impacts de celle-ci : 12 maisons menacées ont fait l'objet d'une expropriation (indemnisation par le Fonds Barnier).

Il est difficile de calculer la vitesse d'évolution des falaises mais il faut agir dans les 10 ans qui viennent sous peine d'être rattrapés par le phénomène et d'être confrontés à des dommages plus coûteux encore que les travaux à faire dès maintenant. Il faut également s'inquiéter des réticences des assureurs pour garantir un bien menacé. Puis, il évoque l'historique du site et sa résilience face aux tempêtes jusqu'à un certain point comme le montrent les *cartes des p 29, 30 et 31 du livret guide* constatant l'évolution des falaises de Criel-sur-Mer.

En 1992, la réestuarisation envisagée de la vallée a été rejetée majoritairement. Du fait de la déperdition des galets, il a fallu recourir à des enrochements et rechargements (nécessaires tous les 3 ou 4 ans car il n'y a plus d'apports naturels), à la construction d'épis et lancer des études pour décider du choix de l'ouvrage à mettre en place avec un projet s'élevant à 3,5 millions d'euros en 2020. La création du syndicat mixte après l'EPCI a poursuivi les réflexions sur l'utilité ou non de l'entretien de la digue ? Faut-il supprimer la route du littoral dont l'importance pour la mobilité des habitants est cruciale ? Comment déplacer les logements concernés par l'érosion ?

L'élu pense qu'il va falloir développer une stratégie locale d'ici 10 à 15 ans en associant les populations pour les préparer à un changement. Le Département est associé à ce projet de territoire et prêt à mobiliser des financements pour aider la collectivité. Le maire estime que leur richesse réside dans la biodiversité du site et qu'il faut préserver cet environnement. La loi « climat et résilience » ouvre la possibilité de s'engager dans un « plan partenarial d'aménagement (PPA) ». La commune réfléchit à solliciter cette procédure.

Stéphane COSTA intervient pour souligner qu'à Criel-sur-Mer, il n'y a pas 10 ans à attendre car la digue est sous-dimensionnée pour assurer la protection des habitations en cas de fortes tempêtes. La météo est plutôt calme mais les changements peuvent être brutaux et si l'ouvrage est déclassé car trop endommagé, cela peut induire des problèmes de responsabilité pour la commune.

Atelier EUCC-France de Seine-Maritime les 19 et 20 octobre 2023 - planche photo 5



Monumentale falaise de craie au nord de Criel-sur-Mer, à gauche falaise vive avec écoulements argileux, à droite falaise morte de couleur blanche... L'érosion de la falaise menace le front urbain.



Nous sommes accueillis par monsieur Alain Trouessin, maire de Criel qui souligne la complexité des choix stratégiques, recomposer en rétro littoral est difficile à accepter...



Loïck Le Louargant, du SML76, retrace le long historique des travaux de défense contre les submersions de la basse vallée de l'Yères...
Le syndicat mixte du littoral 76 a lancé une étude de résilience pour aider à définir une trajectoire à moyen terme.



En front de mer le cordon de galet est peu alimenté car une grande partie de ces sédiments est captée par les sites amont-dérive... La question de la cohérence des ouvrages de défense avec la GEMAPI est posée...



Quel degré d'acceptabilité des intrusions marines dans la plaine rétro-littorale ?

Retour en bus vers Dieppe. Arrêt sur le quai

Justine WAMBRE, chargée du PAPI du val d'Arques et de la Scie présente les enjeux de la zone de Dieppe et des 7 communautés de communes associées à la communauté d'agglomération de la ville de Dieppe (128 communes au total). Les effets du changement climatique impactent le littoral dieppois car la multiplication des tempêtes engendrent des problématiques de submersion marine et d'inondations par le débit plus important des cours d'eau. Si la plage de Dieppe est peu menacée car engraisée par des galets, les risques sont prévisibles par débordements d'eau sur les quais du port, bordés de maisons et de commerces. Les réseaux sont sous-dimensionnés et les problèmes pourraient venir de leur engorgement, même s'ils sont équipés de clapets. Un travail de sensibilisation des élus est en cours même si le phénomène ne s'est encore jamais produit, ce qui rend cette mobilisation difficile.

Le territoire est doté d'un PAPI et l'objectif est d'élaborer une stratégie à partir de la fréquence des submersions marines. Il semblerait que les houles n'impactent pas le port mais qu'en cas de tempêtes, la surcote est de +1m26 à marée basse. Toutefois le manque de personnels pour s'occuper du PAPI, rend le travail lent. Il serait nécessaire de faire des réunions d'information sur les risques avec élus et assureurs. Mais cela relève de la responsabilité politique et si la question est fréquemment soulevée, elle n'a pas encore de vraie stratégie de communication. Un PPR, établi avec le concours du BRGM, a été approuvé en 2022 avec demande de diagnostics sur la vulnérabilité de la zone (103 bâtiments répertoriés sur le SIG). L'aide de l'Etat serait la bienvenue pour faire avancer ces études.

Lors de la visite de la députée Sophie Panonacle, présidente du comité national du trait de côte (CNTC), la question d'avoir recours à des endiguements amovibles a été posée car ils fonctionnent bien semble-t-il à Caen, La Rochelle et Biarritz. Un intervenant mentionne que cela a été envisagé à Etretat et qu'après une mise à jour de l'étude de danger, il serait possible de réaménager des rez-de-chaussée avec l'accord de l'ABF car la majorité des immeubles sont classés.

Jean Philippe LACOSTE pense que ce serait effectivement assez catastrophique pour la ville de Dieppe (30 000 habitants) de connaître des débordements sur les quais car il s'agit une zone commerciale importante avec de forts enjeux économiques.

Il remercie les intervenants de la journée et donne rendez-vous à tous les participants de cet atelier à la réunion du vendredi matin où ces questions seront de nouveau abordées et débattues.

DÉBAT ET SYNTHÈSE DU VENDREDI 12 MAI



Jean-François Bloc, maire de Quiberville-sur-Mer, entre Stéphane Costa et Jean-Philippe Lacoste



Monsieur François Dehais du SML76 à la droite de JPh Lacoste, et madame Noémie Castan représentant la Région Normandie à sa gauche



A droite, Adrien Privat, responsable de la mission interface « terre-mer » au Conservatoire du littoral



Ella Cazaux-Debat et Simon Vidal du Ministère de la Transition écologique (DGALN/DEB/ELM)

Un riche débat en salle (salle Ango à Dieppe)... (photos JF)

Jean-Philippe LACOSTE ouvre la séance en remerciant les présents et évoque les sites vus la veille sur le terrain et souligne l'intérêt de comparer les réponses données à des problématiques similaires.

Jean-François BLOC, maire de QUIBERVILLE, salue l'assistance et plus particulièrement Jean Philippe LACOSTE, Stéphane COSTA et Régis LEYMARIE car il estime que ces trois personnes lui ont fait prendre conscience de la gravité de la situation de la commune et de la nécessité de trouver des solutions durables pour en assurer l'avenir. Il considère avoir cru longtemps, dans la période allant de 1987 à 2000, aux solutions classiques : rechargement par des tonnes de galets pour consolider la plage ; construction d'épis en accord avec le Département ou encore mise en place d'enrochements au pied des falaises. Mais les inondations terrestres de 1999 ont été décisives dans sa prise de conscience et il s'est alors engagé dans de grandes discussions au sein du Conseil municipal pour faire partager ses doutes sur l'avenir de la plage et sa certitude de devoir trouver d'autres moyens pour sauver la vie de la commune. Il souhaitait obtenir l'unanimité et s'est heurté à la problématique de l'acceptation sociale des changements proposés car les citoyens craignaient notamment une hausse des impôts locaux en cas de travaux d'envergure.

Après dix ans d'études très coûteuses, en 2012, la solution de l'estuarisation a été adoptée avec différents scénarios d'aménagement. Le maire parle d'un véritable « parcours du combattant » car il faut non seulement convaincre sa population mais trouver, si on envisage la relocalisation des biens, les terrains disponibles et constituer des réserves foncières en rachetant des terres à un prix élevé ; le foncier du pays Conchois est rentable et le coût des parcelles agricoles peut aller de 20 000 euros à 80 000 euros à l'hectare ! Le défi était immense. Il a fallu sortir du RNU pour refaire un PLU qui obtienne l'accord de tous et cela a pris 4 ans et demi.

La question angoissante était celle de trouver les subventions pour réaliser ces travaux d'envergure. Il rappelle que la ressource principale de la commune de Quiberville venait des recettes du camping municipal (310 000 euros de chiffres d'affaires). Il a cherché auprès de la Région, du Département, de l'Etat mais le montant chiffré de l'aménagement envisagé s'élevait à 25 millions d'euros pour un budget municipal de 600 000 euros ; c'était impossible dans le cadre franco-français de trouver les financements nécessaires à sa réalisation. La création d'un GIEC normand a permis d'avoir une connaissance plus fine des risques et de l'accélération du recul du trait de côte et de rentrer dans un cadre de négociations européen. Après un montage juridique adapté et un dossier conséquent à remplir, avec l'aide des voisins Britanniques et du Conservatoire du Littoral, la communauté de communes avec l'appui de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a pu s'engager dans un projet Interreg. Il fallait dépenser les subventions de l'Europe que le Brexit avait suspendu un temps et ainsi 69% des subventions ont pu venir de l'Europe. Toutefois, les fonds européens n'arrivent que dans un délai d'une année donc la collectivité a contracté un emprunt de 5 millions d'euros. Il déplore à ce titre que la Caisse des Dépôts, devenue la Banque des Territoires, ne dispose d'aucun dispositif adapté à ce genre de projets. Elle peut seulement prêter à très long terme et il aurait fallu que la commune s'endette sur 80 ans pour rembourser, ce qui n'était pas acceptable !

Il en a d'ailleurs informé la députée Sophie Panonacle, présidente du Conseil National de la Mer et des Littoraux, pour que cette question soit résolue pour les communes menacées par l'érosion et la submersion marine. Le coût final de l'opération a été de 1 million 600 000 euros pour la collectivité.

A ce jour, le camping menacé a été fermé le 30 septembre 2023 : « cela n'a pas été une opération facile à mener socialement » souligne le maire. Il comprend la nostalgie de ceux qui y venaient en famille depuis des dizaines d'années et qui y retrouvaient leurs amis. Un nouveau camping municipal plus moderne et aux normes anti-inondations a été livré plus haut dans les terres mais il est plus onéreux en termes de tarifs d'accès.

Il ajoute que la situation des mobil home en bord de mer est encore à régler. Les travaux de renaturation sont en cours. Il y a beaucoup de résidences secondaires qui ont été impactées du fait de leur exposition aux risques de submersion / inondations et dont il faudra s'en occuper. La question majeure reste celle des financements et à ce jour, elle n'est pas réglée pour l'indemnisation des biens immobiliers.

Le maire conseille aux maires concernés de constituer des réserves foncières et de prévoir sur le temps long car tous ces projets prennent plus d'une dizaine d'années. L'usure des élus est réelle et on peut comprendre que certains baissent les bras face à tant d'obstacles financiers et à la difficulté de faire accepter ces changements de vie aux citoyens. Il estime donc que la population doit être associée très en amont pour faciliter sa compréhension des enjeux et rendre plus simple la réalisation des travaux.

Jean FAVENNEC salue son acharnement et souhaite que sa prise de conscience soit partagée par les élus voisins, ayant noté sur le terrain les différences de politiques menées par la commune de Criel-sur-Mer où en dépit de risques inquiétants, les solutions n'ont pas encore été prises.

Christine LAIR félicite le maire de sa ténacité car elle se souvient de son intervention au congrès de l'ANEL, à Perros-Guirec, en 2012 et n'ignore pas la difficulté pour les élus de petites communes de mener à bien ce type de projets. Elle comprend sa demande de solutions législatives et réglementaires à trouver au plus vite car il faut aider les élus à répondre à l'urgence des situations par des financements adaptés à l'ambition des travaux à entreprendre et des expropriations à indemniser. Elle souligne la dimension sociale liée aux relocalisations, comme le montre l'exemple du nouveau camping municipal qui ne sera plus accessible aux mêmes familles. Ces enjeux sociaux doivent être intégrés dans la réflexion du réaménagement futur.

Jean-Pierre LACROIX, (ASA des propriétaires des dunes du Pas-de-Calais) souligne l'exemplarité de cette démarche et souhaite qu'elle fasse des émules. Il retient l'importance d'un bon montage financier pour réussir à avancer dans les travaux et de nouer des partenariats solides avec les administrations de l'Etat et les banques.

Clarisse HOLIK, présidente d'une association locale du Bassin d'Arcachon, reprend les propos de l' élu qui souhaitait avoir plus de souplesse dans l'application des dispositions législatives ; elle s'inscrit contre les dérogations à la législation qui risquent de devenir un moyen de déroger au droit. Elle estime que la loi est protectrice pour les populations.

Jean-Philippe LACOSTE conclue l'intervention du maire en le remerciant de son implication et de sa présence pour témoigner de son expérience. Il revient sur le point stratégique de la connaissance et sur la temporalité à prendre en compte car effectivement, ces opérations sont très longues à mettre en œuvre. Les participants de cet atelier ont pu constater le contraste saisissant entre Quilberville et Criel-sur-mer où la prise de conscience est moins forte ou se heurte à de plus grands obstacles. Dans les situations de crises, comme à Dieppe par exemple, où il a fallu réagir très vite quand le lycée a été menacé, il faut établir des partenariats dynamiques et efficaces, comme l'a souligné Jean-François BLOC.

Patrick BAZIN pense qu'il ne faut pas négliger les moyens humains à obtenir pour animer les comités de pilotage mis en place dans ces grands projets. Or cela a un coût qu'il faut intégrer dans le financement du projet.

Jean Philippe LACOSTE revient sur le besoin des collectivités de pouvoir s'appuyer sur des structures solides. Ainsi le syndicat du littoral créé il y a 3 ans avec des personnalités qui s'entendent, a permis de faire avancer le projet. Le besoin d'ingénierie est aussi crucial et il faut le prévoir mais la difficulté réside dans l'évolution, au cours de l'avancement du projet, des besoins humains et des compétences. Cela complexifie un peu le plan de financement et de recrutement ou de mise à disposition des personnels compétents au fur et à mesure de la maturation du projet. La stratégie peut évoluer et il faut en tenir compte.

Stéphane COSTA fait part de ses actions auprès des élus en les informant des risques par la connaissance qu'il en a et en les aidant à s'engager dans un phasage des urgences, à 20 ans et en tous les cas avant 2100. Il faut penser l'urbanisme de cette période dès maintenant et il s'agit d'être prêt. En outre, il estime que le temps long favorise l'acceptation sociale des populations concernées. Les dernières grandes tempêtes datent de 1990 et de 2002 et si elles ont été dévastatrices, on a oublié le risque or cela se reproduira.

Regis LEYMARIE dit multiplier les sorties paysages et essaie d'embaucher des stagiaires pour aller faire de la formation dans les écoles mais cela demande un temps de formation non négligeable.

Il rappelle que le maire de Quiberville a l'avantage d'être l'enfant du village et qu'il connaît tout le monde ce qui n'est pas le cas de tous les maires littoraux. Il pense utile de s'intéresser à la formation des élus pour expliquer les projets de la vallée de la Saône.

Christine LAIR évoque la tenue de plusieurs Assises nationales des risques auxquelles elle a participé dans les dix dernières années et qui ont réuni des milliers d'intervenants et de praticiens. La culture du risque y était réclamée avec force. Les élus doivent « jongler » entre le court, moyen et long terme et ce n'est pas simple quand les équipes municipales se succèdent et reprennent un dossier en cours.

François DEHAIS, directeur du SML 76 estime qu'à l'échelle de l'intercommunalité, la réflexion est plus facile et que la demande d'une stratégie littorale dans le cadre de la stratégie nationale avait été exprimée par les acteurs de terrain.

Laurent DUMONT DREAL, confirme que l'échelle de l'EPCI favorise le dialogue et que les 30% des communes littorales de la façade Manche- Mer du Nord sont de très petites collectivités qu'il faut aider à travailler sur cette question en leur permettant de sortir des limites du potentiel du territoire. Elle souligne l'intérêt du levier règlementaire pour sensibiliser aux risques et s'interroge sur les effets des interdictions, dans les documents de planification au niveau régional, de nouvelles extensions dans les zones exposées aux risques (cf le STRADDET normand) et sur les nouvelles dispositions du SDAGE du Bassin de Normandie intégrant les plans de gestion des risques inondations et les repères climatiques (+1m50 d'élévation du niveau de la mer en 2050).

Patrick BAZIN revient sur la problématique du financement de la relocalisation en cas de recomposition spatiale d'une commune. Quid de la solidarité ? Doit-elle être nationale ou seulement littorale ? Va-t-on trancher la question quand on sait que le littoral profite à la population nationale et touristique pour des vacances désormais tout au long de l'année ? Il faut en effet se constituer des réserves foncières en achetant, en dehors de la situation de crise, à des prix bas pour éviter la spéculation foncière. Il se souvient de l'exemple de la commune d'AULT dans la Somme qui avait acheté tout un quartier pour faire de la relocalisation. La loi Climat et Résilience en renforçant le rôle des établissements publics fonciers (EPF) devrait permettre cela, comme le fait l'EPF de Normandie.

Etienne DUBAILLE observe que geler des terrains crée de la valeur là où il y en avait peu donc c'est aussi un risque financier. Il se demande si comme à Lille, les assureurs vont refuser d'assurer les bâtiments menacés par l'érosion / submersion marine ?

Jean Philippe LACOSTE fait observer qu'en dehors des risques, les valeurs foncières littorales sont très élevées et que l'impact des réserves foncières est minime sur le prix du marché. Il a d'ailleurs constaté que des groupes financiers ont racheté des campings en bord de mer jusqu'à 7 millions d'euros car le taux de rentabilité se calcule sur 15 ans.

Noemie CASTAN (Région Normandie) insiste sur la diversité des situations régionales aussi bien s'agissant des réserves foncières que des projets de relocalisations. Elle rappelle les difficultés rencontrées par les élus avec les habitants des zones concernées : les résidents secondaires veulent le bord de mer et ne veulent pas se retrouver dans des lotissements neufs quand ils sont propriétaires de maisons. Donc où les reloger ? Il faut repenser l'aménagement

d'un territoire plus globalement. Elle a suivi plusieurs expérimentations et vu la situation évoluer depuis la fusion des deux régions Normandie, la création du syndicat mixte du littoral normand, puis celle du ROL. Du fait de la participation de la Région à des programmes Interreg et de l'élaboration d'un programme Littoral, la Région a modifié sa position sur le financement des ouvrages. Le dispositif « Notre littoral pour demain » a permis d'accompagner des collectivités et de les aider à élaborer des stratégies sur des orientations à long terme. Les acteurs ont été associés dès le départ qu'il s'agisse des populations, des entrepreneurs, des commerçants etc pour inscrire ensemble dans un PLU ou un SCOT les éléments d'un futur souhaité. Trois territoires se sont lancés à l'échelle d'une cellule hydro-sédimentaire sur des choix d'aménagement liés à la mobilité des sédiments avec une étude d'impacts des aménagements (épis, digues) sur les rivages voisins (côte Est Cotentin, côte Ouest Cotentin et Caen la mer / estuaire de l'Orne).

3 EPCI portent le SCOT du Bessin et ont décidé de rester à cette échelle là avec 3 PLUI à gérer. Les communes de Trouville, Deauville et Honfleur arrivent aussi dans ce projet pour lequel l'aide de Stéphane Costa a été sollicitée. Il s'agit d'un programme FEDER avec 10 millions d'euros de subventions prévoyant l'animation régionale et des financements pour la relocalisation des habitats. La Région veut aider les collectivités de Coutances, Caen la mer et le parc régional.

La représentante de la Région détaille les diverses actions menées par la Région notamment pour la sensibilisation des populations : recrutement de personnes compétentes pour cette information. Par exemple, mise en place d'un chargé de projet dans le département de la Manche pour établir un plan de communication auprès des collègues ; postes financés pour accélérer l'information auprès de tous les publics ; poste au sein du ROL etc ...

Jean-Philippe LACOSTE émet un bémol sur les décisions des structures GEMAPI car il estime qu'il y a peu de débats sur les systèmes d'endiguement, fréquents dans la Manche. **Noémie CASTAN** lui répond que la région protège les digues existantes mais qu'il n'y aura pas de nouvel endiguement

Jean FAVENNEC estime que l'échelon régional est la bonne échelle pour réfléchir à ces problématiques. La région Aquitaine a également sa stratégie qui fonctionne bien en respectant aussi le choix des collectivités et la particularité des territoires concernés.

Stéphane COSTA intervient pour mentionner le problème de Dieppe qui va subir des dégâts dus à la submersion marine mais la situation est inaudible pour les personnes qui y vivent. Et il estime que, d'une manière générale, au niveau des régions, on a perdu plus de dix ans pour mobiliser les financements nécessaires aux études et à la réalisation de travaux.

Patrick BAZIN a conscience que de grands changements vont se produire sur les littoraux et que les petits projets vertueux restent trop modestes pour répondre à l'urgence de la situation.

Adrien PRIVAT son successeur au Conservatoire du Littoral intervient pour présenter les grands enseignements du projet ADAPTO, la phase opérationnelle s'étant achevée fin 2022. On commence à évaluer la méthode pour comprendre si elle est reproductible du fait de la grande spécificité des sites observés (polder ; cordon sableux). Quelles sont les bonnes échelles territoriales et temporelles à prendre en compte ? Est-il pertinent d'envisager dans le cadre de la gestion des espaces naturels du Conservatoire des modes de gestion plus souples (enlèvement des enrochements par exemple) sans mettre en danger la pérennité de

ces espaces qui risquent d'être engloutis par la mer ? La notion de temporalité apparaît essentielle tout comme celle de l'accompagnement des territoires et de leurs populations.

A ces questions s'ajoutent celles des partenariats à construire, de l'ingénierie territoriale à mettre en place, et à compléter « la boîte à outils » par une offre de financements appropriés. Un nouveau programme LIFE a été déposé en septembre 2022. ADAPTO +, très centré sur la restauration écologique et doit suivre le projet de lancer en 2026 un AMI (appel à manifestation d'intérêt). Les partenaires du Conservatoire du Littoral sont très actifs : le BRGM et le CEREMA pour la formation, la participation et les outils d'animation territoriale ; l'INRAE pour l'accompagnement des agriculteurs, les partenaires locaux, et aussi le CIMEL, l'ONF, l'OFB en plus du réseau des gestionnaires comme Rivages de France et les élus de l'ANEL.

La question d'associer des universitaires est posée et **Patrick BAZIN** fait savoir qu'ils ont eu l'ambition de créer une équipe de chercheurs mais qu'ils n'y sont pas encore parvenus.

Stéphane COSTA estime que le sujet est trop important pour se passer des chercheurs universitaires et pour apporter de la cohérence dans les stratégies proposées aux élus.

Patrick BAZIN est d'accord sur la nécessité de trouver une plateforme commune pour un travail collectif qui permettrait de nourrir les savoir-faire et les connaissances sur des modes de gestion spécifiques (exemple : un projet est en cours d'élaboration avec le conseil scientifique du Conservatoire du littoral sur le suivi et l'historique des marais salés). Concernant le projet adapto+, s'il est retenu par la Commission européenne, il devra apporter les moyens nécessaires à une mobilisation optimale de la communauté scientifique autour des questions posées.

Jean FAVENNEC s'interroge sur les zones urbaines hyper sensibles et s'inquiète du risque de créer deux stratégies différentes : une très respectueuse de l'écologie dans les zones sans enjeux économiques et une stratégie de « protection dure » de l'existant dans les zones urbaines.

Jean-Philippe LACOSTE cite l'exemple de Djakarta en Indonésie où on envisage de déplacer la capitale trop menacée !

Laurent DUMONT de la DREAL note que les approches commencent à évoluer entre les deux zones naturelle et urbaine. La France s'est dotée d'une agence de la transition écologique et il faudrait des connections avec les projets LIFE.

Chaque partenaire donne son avis sur sa contribution au programme LIFE.

Patrick BAZIN rappelle que le Conservatoire du littoral doit rester dans sa sphère de légitimité tout en soulignant l'intérêt du cas par cas pour guider ses actions.

Pour terminer la discussion, la parole est donnée à Simon VIDAL et Ella CAZAUX-DEBAT, représentants du ministère de l'écologie afin d'actualiser les derniers textes et travaux du Conseil national de la Mer et des Littoraux, présidée par la députée de Gironde Sophie PANONACLE. La DEB, direction de l'eau et de la biodiversité du ministère, en assure le secrétariat et rend compte des débats.

Un programme de travail a été prévu pour 3 ans autour de :

- La révision de la SNML (stratégie nationale de la mer et des littoraux) dont ce sera la 3^{ème} version depuis 2012 pour tenir compte des nouvelles dispositions de la Loi Climat et Résilience

et des expériences locales lancées par les territoires. Elle a été soumise aux membres du nouveau Comité national du Trait de Côte (CNTC) et leurs retours sont en cours d'analyse. La nouvelle version devrait permettre d'apporter de nouvelles connaissances sur les phénomènes recensés et structurer les observations. Elle devrait présenter la mise en œuvre des stratégies locales qui déclinent les grandes orientations de la stratégie nationale, en soulignant la diversité des modes d'adaptation de celle-ci. Elle intégrera les travaux de la mission de l'IGA sur les financements à trouver.

La notion de la « bande côtière » doit être mieux définie et ne plus se référer à la notion de trait de côte (*comme cela avait déjà été demandé par les scientifiques d'EUCC-France dès 2012*). L'érosion doit également être redéfinie comme un risque en s'appuyant sur les connaissances scientifiques.

- Recherche de nouvelles pistes de financement pour les relocalisations et autres travaux à mener, une deuxième mission d'Inspection générale ayant été diligentée à cet effet (IGA + CGEDD). Il leur a été demandé de présenter un projet cohérent pour le prochain Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, à partir notamment des études du Cerema identifiant le nombre de biens exposés aux risques d'érosion côtière et submersion marine. De nouvelles pistes sont cherchées comme la contribution du secteur de l'éolien en mer.

Les membres du CNML ont souligné la dimension multirisques de la thématique érosion+ submersion comptant sur la prise de consciences administrative de cette notion érosion et de la temporalité déclinée de l'urgence aux court, moyen et long terme.

- Evolution du décret listant les communes concernées par les relocalisations (actualisation avec les nouvelles communes volontaires). A ce jour, 242 communes sont considérées comme soumises au recul du trait de côte. Elles ont 3 ans pour réaliser leur cartographie des risques (avec l'aide du Cerema) afin de la transposer dans le PLU. Un EPCI peut se faire financer sa cartographie si une de leurs communes est littorale.

A ce jour, 48 communes normandes sont concernées.

Christine LAIR, ex DG ANEL, se souvient des réactions très diverses d'élus au moment de l'établissement en 2021 de cette liste de communes soumises à l'érosion côtière : certaines communes étaient réticentes à se porter volontaires de peur de trop de contraintes alors que d'autres ont tout de suite espéré pouvoir bénéficier d'aides de l'Etat. Comme Patrick BAZIN, elle pose la question du niveau de solidarité à fixer (Etat ? Région ?) pour trouver les financements appropriés aux relocalisations, estimant que la taxe GEMAPI (envisagée dans le rapport IGA comme une des solutions) serait financièrement insuffisante au regard du montant des travaux et des indemnités immobilières.

David ROSEBERY estime qu'il faut être très vigilant sur cette question de financement afin d'éviter (cf à Lacanau) par des financements importants de surdimensionner les nouveaux ouvrages et de rassurer élus et populations, risquant de retarder une nouvelle dynamique d'aménagement. Par ailleurs, il répète qu'il ne faut plus parler de trait de côte mais de système côtier.

Laurent DUMONT de la DREAL reconnaît que les débuts sont difficiles lorsqu'il s'agit de décliner une stratégie à l'échelle locale à partir de la stratégie nationale. On intègre les recommandations dans la stratégie régionale (cf « Notre littoral pour demain ») et ensuite, on incite les communes littorales à se projeter dans le futur. Les cartographies vont peut-être

devenir plus multirisques et aideront à modifier les PLU mais il reste des définitions à préciser comme celle d'un quai : est-ce un trait de côte ?

Patrick BAZIN pense qu'il est utile d'aider les communes avec une méthodologie pour réaliser leur cartographie des risques.

Stéphane COSTA pense que c'est la cartographie qui va permettre de « buter » sur la dichotomie submersion marine/érosion côtière. Il note par ailleurs que dans les PPRL l'élévation du niveau de la mer est souvent trop peu estimée.

Jean FAVENNEC trouve qu'il y a déjà de très belles cartographies qui ont été élaborées notamment sur les falaises de Seine Maritime. Il faut reprendre les documents existants pour les intégrer dans les nouvelles cartographies.

La matinée se conclue par des informations données par le président Jean Philippe LACOSTE sur la vie d'EUCC-France.

Il informe les participants des décisions prises par le CA du mercredi 18 octobre qui a envisagé un **prochain atelier de terrain en Charente-Maritime au mois d'avril 2024**. Le deuxième pourrait se tenir à l'automne en Camargue.

Il remercie les participants et souhaite bon retour à ceux qui partent.

Il donne rendez-vous à ceux qui peuvent rester l'après-midi pour participer au « jeu sérieux sur les digues », piloté par Lydie GOELDNER-GIANELLA et ses collègues chercheurs et informaticiens Nicolas BECU et Brice ANSELME, dans le contexte du projet de recherche ANR « DIGUES » qui s'intéresse aux digues du fleuve côtier de la Dives, situé en Normandie (cf livret guide p. 35).

Une quinzaine de participants ont participé à ce jeu, encore au stade de proto-type de jeu mettant en relation des équipes représentants différents milieux socio-professionnels (chasseurs, agriculteurs, propriétaires, gestionnaires,...) qui vont être confrontés aux problématiques de l'entretien ou non des systèmes d'endiguement qui protègent des marais exploités par ces professionnels jusqu'à quel prix conserver les digues ? Sont-ils prêts à rendre des terres à la mer pour enrichir la biodiversité et servir de zone tampon pour la ville voisine ?

Le debriefing du jeu doit servir à engager une discussion collective sur l'ensemble des mesures de gestion possibles du territoire concerné.

Cela fait écho au film documentaire présenté le mercredi soir 18 octobre « Viendra la mer » réalisé par Joel BOULIER et Marie CLEMENT dans le cadre du programme de recherche DIGUES.

Une après-midi très animée, chaque participant s'étant pris au jeu de rôles et qui a permis de constater les points de vue contrastés des uns et des autres selon son appartenance à un milieu socio professionnel dépendant économiquement de la vie du marais.

Liste des participants

Participants			
Nom	Prénom	Organisme	Mail
Aubié	Sandrine	EUCC France	sandrine.aubie@wanadoo.fr
Bazin	Patrick	EUCC France	patbazin@wanadoo.fr
Delaporte	Brigitte		brigitte.delaporte0903@orange.fr
Dubaille	Etienne	ex-CELRL	etienne.dubaille1@orange.fr
Duhamel	Françoise	Membre du Conseil scientifique du CBNBL	francoise.duhamel9@orange.fr
Favennec	Jean	EUCC France	jeanfaven@numericable.fr
Holik	Clarisse	Le Bétey, plage boisée à sauvegarder	hcf0712@aol.com
Lacoste	Sylvie		lacostesylvie@wanadoo.fr
Lacoste	Jean-Philippe	EUCC France	jplcdl@live.com
Lacroix	Jean-Pierre	ASA DES PROPRIETAIRES DE DUNES DU PAS DE CALAIS	asadunes62@orange.fr
Lair	Christine	EUCC France	lairchristine@orange.fr
Malterre	Pauline	Conservatoire du littoral	p.malterre@conservatoire-du-littoral.fr
Palvadeau	Eric	BRGM	e.palvadeau@brgm.fr
Pillet	Valentin	I-Sea	valentin.pillet@i-sea.fr
Privat	Adrien	Conservatoire du littoral	a.privat@conservatoire-du-littoral.fr
Rosebery	David	ONF	david.rosebery@onf.fr
Intervenants			
Nom	Prénom	Organisme	Mail
Anselme	Brice	Université Paris 1 - Laboratoire de Géographie Physique UPR 8591	banselme@univ-paris1.fr
Becu	Nicolas	CNRS	nicolas.becu@cnsr.fr
Castan	Noémie	Région Normandie	noemie.castan@normandie.fr
Cazaux-Debat	Ella	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	ella.cazaux-debat@developpement-durable.gouv.fr
Costa	Stéphane	Université de Caen	stephane.costa@unicaen.fr
Dehais	François	Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime	francois.dehais@sml76.fr
Deslandes	Jean-Philippe	Conservatoire du littoral	Jph.DESLANDES@conservatoire-du-littoral.fr
Dumont	Laurent	DREAL Normandie	laurent.dumont@developpement-durable.gouv.fr
Drouet	Thomas	Conservatoire du littoral	t.drouet@conservatoire-du-littoral.fr
FAVREL	Julie	Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime	julie.favrel@sml76.fr
Goeldner-Gianella	Lydie	Université Paris 1 - Laboratoire de Géographie Physique UPR 8591	lydie.goeldner-gianella@univ-paris1.fr
Gruet	Arnaud	DDTM 76	arnaud.gruet@seine-maritime.gouv.fr
Harmange	Lucie	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte	l.harmange-smbvyc@orange.fr
Le Louargant	Loïck	Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime	loick.lelouargant@sml76.fr
Leymarie	Régis	Conservatoire du littoral	r.leymarie@conservatoire-du-littoral.fr
Myr	Claire	BRGM	c.myr@brgm.fr
Simon	Camille	Conservatoire du littoral	c.simon@conservatoire-du-littoral.fr
Vidal	Simon	MTECT/DGALN/DEB/ELM	simon.vidal@developpement-durable.gouv.fr
Wambre	Justine	SMBV Arques	jwambre@bvarques.fr